

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'instituer le taux de 2.5% sur l'ensemble du territoire communal (entre 1% et 5%)**
- **d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, en partie à 50% de la surface**

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit) ;

2° Les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.
Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2-Création de poste recensement

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le recensement de la population beaucourtoise sera organisé en janvier et février 2012 sous la responsabilité et le contrôle de l'INSEE. La préparation et la réalisation des enquêtes de recensement incombent à la commune et il convient pour cela, de recruter des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouvre à compter du 1^{er} décembre 2011, 10 postes d'agent recenseur à temps non complet et un poste de coordonnateur à temps complet.

3-Rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération des agents comme suit :

- Bulletin individuel : 1 €
- Feuille de logement : 1.40 €
- Demi-journée de formation : 40.00 €
- Prime de fin de collecte : de 10 à 30 €
- Coordonnateur : 2 000 € net pour l'ensemble de la mission

4-Création de poste avancement de grade

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le Centre de Gestion vient de nous adresser la proposition d'avancement de grade pour l'année 2012. Ce tableau dresse la liste des agents qui bénéficient des conditions de grade et d'ancienneté pour bénéficier d'une promotion.

Aussi, compte-tenu de la manière de servir des agents, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :**

- Créer à compter du 1^{er} janvier 2012, un poste d'éducateur principal de 2^e classe à temps complet et de fermer le poste d'éducateur qu'il occupait jusqu'à cette date,

- Créer à compter du 1^{er} janvier 2012, un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet et de fermer le poste d'adjoint technique de 1^e classe qu'il occupait jusqu'à cette date,

- Créer à compter du 1^{er} janvier 2012, un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet et de fermer le poste d'adjoint administratif de 1^e classe qu'il occupait jusqu'à cette date,

- Créer à compter du 1^{er} janvier 2012, un poste de rédacteur-chef à temps complet et de fermer le poste de rédacteur-principal qu'il occupait.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2012 de la commune.

5-Augmentation temps de travail

Rapporteur : Cédric PERRIN

Les services de la police intercommunale sont accueillis dans les locaux situés rue de la maison blanche depuis avril dernier. Cette occupation a fait l'objet d'un contrat de bail entre la ville et la CCST qui fixe les conditions de la location.

Ville de Beaucourt

L'entretien des locaux est d'un commun accord, confié à un agent communal à raison de 2 heures hebdomadaires ; le remboursement par la CCST étant prévu chaque fin de trimestre par la signature d'une convention financière.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le temps de travail de cet agent, adjoint technique 2^e classe à raison de 2 heures et de fixer son temps de travail à 28/35 au lieu de 26/35 à compter du 1^{er} décembre 2011.

6-Désignation de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Rapporteur : Cédric PERRIN

L'article 1650A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs.

Il précise que :

- Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :
 - Participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et bien divers assimilés,
 - Donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.
- L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée de noms :
 - * de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
 - * de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

A ce titre, chaque commune doit proposer deux personnes.

- Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :
 - Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
 - Avoir 25 ans au moins,
 - Jouir de leurs droits civils,
 - Etre familiarisées avec les circonstances locales,
 - Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
 - Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

- La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

La commune transmettra sa délibération de proposition de deux personnes à la Communauté de Communes du Sud Territoire afin que celle-ci dresse une liste de 40 noms (20 titulaires + 20 suppléants) par délibération et qui sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques. Cette liste permettra au directeur départemental ou régional des finances publiques de désigner les dix commissaires et les dix suppléants.

Aussi, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, propose :**

- **Monsieur Mohamed ZERIGAT,**
- **Monsieur Francis COURTOT.**

7-Demande de subvention – projets de départs en classes de découvertes des écoles Beaucourtoises

Rapporteur : Bénédicte TISSERAND

La Ville de Beaucourt, dans le cadre de sa politique éducative, soutient et finance partiellement les projets de départs en classes de découvertes des écoles beaucourtoises.

L'aide financière à ces projets est évalué annuellement au départ de soixante-dix enfants pendant cinq jours à la hauteur de dix euro par enfant et par jour, ce qui correspond à une dépense prévisionnelle de trois mille cinq cents euro.

Cette année, trente-deux élèves de Cours Moyen 2^{ème} année de l'école groupe Bolle sont partis en classe thématique « Développement durable » au Pont du Metty organisée par l'organisme ODCVL du 23 au 27 mai 2011.

La Ville de Beaucourt finance une partie de la dépense totale, cinq mille quatre cent cinquante-huit euros, en versant une subvention de fonctionnement de mille six cent euros (Dix euros pour trente-deux élèves sur cinq jours) à l'association scolaire de l'école Groupe Bolle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 1600 euros à l'association scolaire de l'école Groupe Bolle.

8-Renégociation d'emprunt

Rapporteur : Cédric PERRIN

En mai 2007, la ville a contracté un emprunt en francs suisses auprès de Dexia pour financer l'acquisition du bâtiment des Fonteneilles et les travaux de voirie. Ce produit avait paru intéressant compte tenu du faible taux de change.

Aujourd'hui, le marché financier est moins attrayant et le taux de change étant moins favorable, il s'avère nécessaire de maîtriser nos remboursements.

Ville de Beaucourt

Nous avons donc sollicité notre partenaire financier, Dexia, afin de renégocier cet emprunt aux conditions suivantes :

MONTANT, DURÉE ET OBJET DU PRÊT

Score Gissler : 1A (notation charte de bonne conduite emprunt à taux fixe en zone euro)

Montant du prêt : contre-valeur en euro de 765 685,61 CHF, calculée sur la base du cours de change EUR/CHF publié par la Banque Centrale Européenne 15 jours ouvrés TARGET avant la date du refinancement. L'opération de refinancement ne se réalisera que si le cours de change EUR/CHF est supérieur ou égal au cours

de change EUR/CHF plancher, si bien que cette contre-valeur en euro ne pourra pas dépasser le montant de 696 394,37 EUR.

Cours de change plancher : 1,0995 CHF pour 1 EUR (EUR/CHF) pour le calcul de la contre-valeur maximale du montant du contrat en euro.

Durée du prêt : 10 ans et 10 mois

<i>Numéro du</i>	<i>Numéro de tranche</i>	<i>Score</i>		<i>Indemnité de remboursement anticipé refinancée</i>
<i>MON248092CHF</i>	001	Hors	656 861,02 CHF	108 824,59 CHF
SOUS-TOTAL			656 861,02 CHF	108 824,59 CHF
TOTAL DES SOMMES REFINANCÉES			765 685,61 CHF	

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement dudit contrat de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/01/2012.

<i>Numéro du contrat de</i>	<i>Numéro de</i>	<i>Intérêts courus non échus</i>
<i>MON248092CHF</i>	001	3 678,42 CHF
TOTAL DÛ À RÉGLER À LA DATE		3 678,42 CHF

L'ensemble des sommes ci-dessus (capital refinancé, intérêts courus non échus, indemnité de remboursement anticipé) sera converti en euro sur la base du cours de change EUR/CHF publié par la Banque Centrale Européenne 15 jours ouvrés TARGET avant la date du refinancement.

ECART DE CHANGE EN CAPITAL (Gain ou perte)

L'écart de change en capital est déterminé par la différence entre le capital refinancé contre-valorisé au cours de change EUR/CHF constaté 15 jours ouvrés TARGET avant la date de refinancement et le capital refinancé contre-valorisé au cours de change EUR/CHF initial pris en compte lors du versement des fonds.

L'opération de refinancement ferait apparaître une perte de change en capital si le cours de change EUR/CHF constaté 15 jours ouvrés TARGET avant la date du refinancement était inférieur au cours de change EUR/CHF initial pris en compte lors du versement des fonds.

Ville de Beaucourt

L'opération de refinancement ferait apparaître un gain de change en capital si le cours de change EUR/CHF constaté 15 jours ouvrés TARGET avant la date du refinancement était supérieur au cours de change EUR/CHF initial pris en compte lors du versement des fonds.

A titre indicatif, l'écart de change en capital calculé sur la base du cours de change EUR/CHF publié par la Banque Centrale Européenne le 17/11/2011 serait de :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de tranche	Cours de change EUR/CHF	Ecart de change en capital indicatif
MON248092CHF	001	1,6574	Perte de change en capital de 133 962,42 EUR

L'écart de change en capital définitif sera connu lors de la publication du cours de change EUR/CHF par la Banque Centrale Européenne constaté 15 jours ouvrés TARGET avant la date de refinancement.

Montant : 696 394,37 EUR

Versement des fonds : 696 394,37 EUR réputés versés automatiquement le 01/01/2012

taux fixe de 2,00 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement : périodicité trimestrielle

Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Le Conseil Municipal, à la majorité, moins une abstention (Guy Berthelot) décide d'accepter les propositions de DEXIA aux conditions précitées.

9-Indemnisation sinistre Foyer Georges Brassens

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le Foyer Georges Brassens a été incendié (côté cuisine) le 30 juin 2011 et compte-tenu de l'estimation des devis de réfection, notre assurance nous propose une indemnisation à hauteur de 31 949€.

Le montant de l'indemnisation couvrant intégralement les frais à engager, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'indemnisation et inscrit les crédits nécessaires au budget par décision modificative.**

10-Indemnisation barrière de sécurité

Rapporteur : Cédric PERRIN

Suite à un accident de circulation devant l'école maternelle des Canetons le 28 octobre 2010, une barrière de sécurité a dû être remplacée.

Ville de Beaucourt

Le montant du préjudice est estimé à 607.29 € ; somme que notre assurance nous rembourse intégralement main d'œuvre incluse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de cette somme.

11–Créances irrécouvrables

Rapporteur : Cédric PERRIN

Un certain nombre de factures n'ayant pas pu être recouvrées intégralement par les services du Trésor Public faute d'adresse exacte, de compte insuffisamment provisionné....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à inscrire la somme de 918.77 euros en créances irrécouvrables et inscrit les crédits nécessaires au budget par décision modificative.

12–Remise gracieuse régie avance service jeunesse

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le 2 mars 2010, le régisseur d'avance du service jeunesse a, à la demande de Mr Tournier, 1^{er} adjoint et Président de Régitel, utilisé la carte bancaire de sa régie pour payer une facture de Régitel à hauteur de 349.41 euros afin de ne pas interrompre la diffusion du réseau câblé. La facture avait bien été mandatée par les services de Régitel mais EDF ne pouvant identifier le virement menaçait de couper l'alimentation des amplis.

Or, cette dépense n'étant pas lié à l'activité du service jeunesse, un déficit à hauteur de 349.41 € est à constater.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la remise gracieuse de ce déficit au régisseur de manière à autoriser le remboursement de cette somme à la Régie par Régitel.

13–Décisions modificatives

Rapporteur : Cédric PERRIN

Afin de pouvoir honorer les paiements de matériel en cours de commande, il convient de procéder aux décisions modificatives budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Article 6067/212	400,00 €		Achat livrets scolaires
Article 65748/255	-400,00 €		Subvention classes vertes inférieures aux prévisions
Article 6611/01	-10 000,00 €		Intérêts moindres
Article 6533/020	-12 000,00 €		Indemnités moindres
Article 654/01	1 000,00 €		Créances irrécouvrables votées
Article 658/01	-11 000,00 €		Charges de gestion courante moindres
Article 64111/421	20 000,00 €		Rémunération personnels CLSH
64131/421	12 000,00 €		Rémunération vacataires CLSH

Ville de Beaucourt

TOTAL	0,00 €	0,00 €	
--------------	---------------	---------------	--

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Article 2183/421/Op 3	500,00 €		achat unité centrale Maison enfant
Article 2183/020/Op 2	-500,00 €		achat matériel informatique Mairie moindre
Article 21311/020	2 450,00 €		Fourniture et pose rideaux mairie (agencement du bâtiment)
Article 2313/020	-2 450,00 €		Travaux mairie moindre
Article 2158/020	400,00 €		Achat karcher
article 2157/814	1 250,00 €		Achat illuminations Noël
Article 2188/020	-1 650,00 €		Achat matériel divers moindre
Article 2188/60/ opération RaM	750,00 €		Achat chariot d'entretien
Article 2184/60/opération RAM	4 000,00 €		Achat mobilier
article 2313/60/opération RAM	-4 750,00 €		Travaux moindres
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations (OPERATIONS D ORDRE)
chapitre 042/ 6811/020	20 000,00 €		Amortissements complémentaires
Article 023	-20 000,00 €		
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations (OPERATIONS D ORDRE)
article 021		-20 000,00 €	
Chapitre 040/2805/01		20 000,00 €	Amortissements complémentaires
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Article 778/020		35 900,00 €	Indemnisation sinistre FGB
Article 023		35 900,00 €	Autofinancement supplémentaire
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
article 021		35 900,00 €	Autofinancement supplémentaire
Article 2313/020	35 900,00 €		Travaux réparation FGB
TOTAL	35 900,00 €	35 900,00 €	

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Article 6419/020		25 000,00 €	Rembt rémunération personnel supérieurs aux prévisions
Article 7062/421		10 000,00 €	Facturations CLSH supérieures aux prévisions
Article 023		35 000,00 €	Autofinancement supplémentaire
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
article 021		35 000,00 €	Autofinancement supplémentaire
Article 1641/020	35 000,00 €		Rembt échéance Caisse Epargne
TOTAL	35 000,00 €	35 000,00 €	

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Article 6218/421	25 000,00 €		Frais restauration CLSH
Article 023	-25 000,00 €		Autofinancement moindre
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
article 021		-25 000,00 €	Autofinancement moindre
article 024/775		25 000,00 €	Cession Terrain Ropp

TOTAL	0,00 €	0,00 €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Article 6419/020		10 000,00 €	Rembt rémunération personnel supérieurs aux prévisions
Article 6218/421	10 000,00 €		Frais restauration CLSH
TOTAL	10 000,00 €	10 000,00 €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
Article 6218/421	33 000,00 €		Frais remplacement CLSH Intermed supplémentaires
Article 6451/421	33 000,00 €		Cotisations sociales supplémentaires
Article 023	-66 000,00 €		Autofinancement moindre
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Observations
article 021		-66 000,00 €	Autofinancement moindre
Article 2313/020	-66 000,00 €		Frais démolition Micossi Rau moindres suite expertise
TOTAL	-66 000,00 €	-66 000,00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins quatre abstentions (Guy Berthelot, Françoise Gachot, Béatrice Rebuffoni, Thierry Besson) décide de procéder aux décisions modificatives budgétaires, pré-citées.

14–Autres tarifications

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Tarifs et prix publics 2012

Tarifs, droits et prestations diverses	2011	Proposition 2012
Droit de place sur les marchés		
Le mètre linéaire	0,4	0,4
Droit de place sur la place des Fêtes		
Fête patronale, le m2	1,5	1,6
Droit de place pour représentation	55	56
Concessions dans les cimetières et concessions		
Concession 15 ans, l'emplacement	83	83
Concession trentenaire, l'emplacement	126	126
Concession cinquantenaire, l'emplacement	220	220
Location alvéole 15 ans.	468	468
Location alvéole 30 ans.	750	750
Cavurne 15 ans	710	710
Cavurne 30 ans	1050	1050
Renouvellement alvéole et cavurne 15 ans	83	83
Renouvellement alvéole et cavurne 30 ans	126	126
Droit de stationnement sur la voie publique		
Par an et par emplacement	107	110
Droit d'occupation du passage piétonnier		

	117	120
Prestations et services (valeur d'assurance)		
Réfection de tranchées le m2	32	32
Réfection de regards		
Maçonnerie le m2	230	230
Remplacement plaque, avaloir : l'unité	230	230
Remplacement grille : l'unité	120	120
Réfection de panneaux de signalisation et travaux divers		
Heure d'agent technique principal	28	28
Remplacement de panneau : l'unité	147	147
Remplacement support : l'unité	63	63
Location balayeuse avec chauffeur (à l'heure)	86	88
Location de nacelle avec chauffeur (à l'heure)	65	65
Location de camion avec chauffeur (à l'heure)	44	45
Location de tractopelle avec chauffeur (à l'heure)	54	55
Location Camion de déneigement (à l'heure)	140	140
Plus forfait par intervention	17	17
Mise en place de signalisation de chantier (forfait)	218	218
Location de panneaux de signalisation (Unité)	11	11
Mise en place et dépose de signalisation de déviation (forfait) :		
De 1 à 5 panneaux	312	312
Plus de 5 panneaux	630	630
Ouverture et fermeture journalière de déviation (Jour)	42	42
Enlèvement d'encombrants		
Forfait déplacement (1 m3)	16	16
le m3 supplémentaire	16	16
Repas du conjoint / Cérémonie des vœux	15	15
Tarifs, droits et prestations diverses	2011	Proposition 2012
Bois de chauffage (stère à débiter sur place)		
Chêne et autres feuillus	7,15	7,65
Hêtre et Charme	8,5	9
Bois et Lots de nettoyage		

Administration générale		
Photocopies		
A4 Noir	0,20	0,20
A4 Couleur		0,30
A3 Noir	0,30	0,30
A3 Couleur		0,50
1 page (11 noms) de la liste électorale	0,2	0,2
Liste électorale complète (314 pages)	47,1	47,1
Télécopie		
France métropolitaine		
Emission	2,5	2,5
Réception	2,5	2,5
DOM-TOM - UE - International		
Emission	8	8
Réception	2,5	2,5
LOCATIONS de SALLES (euros)		
Foyer Georges-Brassens	2011	Proposition 2012
Grande salle		
Sociétés locales		
Première occupation	104	106
<i>Occupations suivantes</i>		
Avec chauffage, sans repas	174	175
Avec chauffage et repas	174	175
Sans chauffage ni repas	174	175
Sans chauffage avec repas	174	175
A compter de la sixième occupation	85	86
Beaucourtois (individuels)		
Avec chauffage, sans repas	342	345
Avec chauffage et repas	342	345
Sans chauffage ni repas	342	345
Sans chauffage avec repas	342	345
Sociétés ou personnes extérieures		
Avec chauffage, sans repas	420	425
Avec chauffage et repas	420	425
Sans chauffage ni repas	420	425
Sans chauffage avec repas	420	425
Salles du rez de chaussée. Location pour réunion		
Réunion pour les sociétés locales	GRATUIT	GRATUIT
Réunion pour les sociétés extérieures	14	15
Salles du rez de chaussée.		
Beaucourtois avec chauffage	158	160
Beaucourtois sans chauffage	158	160
Personnes extérieures avec chauffage	265	270
Personnes extérieures sans chauffage	265	270

Repas sociétés locales		
* Avec repas ou lunch, première occupation	63	64
* Avec repas ou lunch, occupations suivantes	95	96
Autres utilisations	37,5	38
Foyer bar		
Si apéritif servi au foyer bar lors de l'occupation d'une salle moyenne	30,5	31
Occupation du foyer bar uniquement	35,5	36
Salle du deuxième étage		
Réunion pour les sociétés locales	0	0
Réunion pour les sociétés extérieures	16,5	17
Foyer Georges-Brassens	2011	Proposition 2012
Occupation de tout le foyer (Grande salle, foyer bar et salles du bas)		
Société locales		
Première occupation par une société locale	135	140
Occupations suivantes	213	215
A compter de la sixième occupation	100	100
Beaucourtois (individuels)	415	420
Sociétés extérieures	510	520
Individuels extérieurs	568	575
Salles du rez de chaussée. Location pour réunion		
Réunion pour les sociétés locales	GRATUIT	GRATUIT
Réunion pour les sociétés extérieures	13,7	14
Maison des Associations	2011	Proposition 2012
Par séance hors période de chauffage	8	10
Par séance en période de chauffage	12	15
Auto gare (par jour)	15,5	16
SERVICES CULTURELS (Tarifs (€))		
Médiathèque	2011	Proposition 2012
Livres		
moins de 18 ans	0	0
Adultes beaucourtois (par an)	4	4
Adultes extérieurs (par an)	6	6
Disques compacts		

Ville de Beaucourt

moins de 18 ans	0	0
Adultes beaucourtois (par an)	4	4
Adultes extérieurs (par an)	6	6
DVD thèque		
moins de 18 ans	0	0
Adultes	2	2
Amendes		
Livres adultes (par semaine et par livre)		
Livres enfants (par semaine et par livre)		
Photocopies	0,20	0,20
Musée JAPY	2011	Proposition 2012
Entrée Musée		
Tarif plein (adultes)	2	3
Tarif groupe (10 et+) : visite de Beaucourt ou visite du Musée	1,5	2
Tarif RÉDUIT : étudiants, cartes jeunes, enfants de 10 ans et +, carnet "Avantage Tourisme", passeport gourmand (1 payant= 1 gratuit), <i>réseau MTCC, FRACAS, CE, personnel Peugeot</i>)	1	1,50
Gratuité (groupes scolaires, chômeurs et enfants de moins de 10 ans, membres association des amis du Musée japy, accompagnateurs de groupes)	0	0
Produits dérivés		
Autocollant Musée Japy	0,3	0,3
Carte postale	0,3	0,3
Puzzle		
"A l'heure" Livre d'Olivier Bleys	10	10
* livre "Barbier photographe"	53	53
* livre "Japy et l'automobile"	4	4
* livre "L'horlogerie au fil du temps"	25	25
Ecole Municipale de Musique et d'Arts Plastiques	2011	Proposition 2012
MUSIQUE		
EVEIL		
1	34	34
2	34	34
3	43	43

	4	52	52
	5	61	61
	6	70	70
	7	79	79
	Extérieurs Beaucourt	85	85
	Extérieurs Département	85	85
ENFANTS (- de 18 ans)			
FORMATION MUSICALE (FM) (avec chorale ou atelier)			
	1	34	34
	2	43	43
	3	52	52
	4	61	61
	5	70	70
	6	79	79
	7	85	85
	Extérieurs Beaucourt	113	113
	Extérieurs Département	113	113
FORMATION INSTRUMENTALE 1/2 h et FM (avec chorale ou atelier)			
	1	161	161
	2	204	204
	3	247	247
	4	290	290
	5	333	333
	6	376	376
	7	403	403
	Extérieurs Beaucourt	537	537
	Extérieurs Département	537	537
FORMATION INSTRUMENTALE 3/4 h et FM (avec chorale ou atelier)			
	1	225	225
	2	285	285
	3	345	345
	4	404	404
	5	464	464
	6	524	524
	7	562	562
	Extérieurs Beaucourt	749	749
	Extérieurs Département	749	749
ADULTES			
FORMATION INSTRUMENTALE 1/2 h (avec chorale ou atelier)			
	1	194	194
	2	246	246
	3	297	297
	4	349	349
	5	401	401
	6	452	452
	7	484	484
	Extérieurs Beaucourt	646	646
	Extérieurs Département	646	646

FORMATION INSTRUMENTALE 3/4 h (avec chorale ou atelier)		
1	285	285
2	361	361
3	436	436
4	512	512
5	588	588
6	664	664
7	712	712
Extérieurs Beaucourt	948	948
Extérieurs Département	948	948
FORMATION INSTRUMENTALE 1/2 h et FM		
1	218	218
2	277	277
3	335	335
4	393	393
5	451	451
6	509	509
7	545	545
Extérieurs Beaucourt	727	727
Extérieurs Département	727	727
FORMATION INSTRUMENTALE 3/4 h et FM		
1	309	309
2	392	392
3	474	474
4	556	556
5	639	639
6	721	721
7	772	772
Extérieurs Beaucourt	1030	1030
Extérieurs Département	1030	1030
FORMATION INSTRUMENTALE 1/2 h et FM (avec chorale ou atelier)		
1	230	230
2	292	292
3	353	353
4	414	414
5	476	476
6	537	537
7	575	575
Extérieurs Beaucourt	767	767
Extérieurs Département	767	767
FORMATION INSTRUMENTALE 3/4 h et FM (avec chorale ou atelier)		
1	321	321
2	407	407
3	492	492
4	578	578
5	663	663
6	749	749
7	802	802
Extérieurs Beaucourt	1069	1069
Extérieurs Département	1069	1069

Réduction si plusieurs inscrits dans la même famille		
1er inscrit	95%	
2ème inscrit	75%	
3ème et suivants	55%	
ARTS PLASTIQUES		
ATELIERS Musique et Arts Plastiques		
Inscription par an	107,00	107,00
ATELIER Poterie		
Inscription par an		
Adultes	107	107
Enfants de moins de 18 ans	50	50
Tarif cuisson (prix au kilo après cuisson)		
Cuisson simple (biscuit)	1	1
Cuisson double (biscuit et émaillage)	3	3
Service Petite Enfance	2011	Proposition 2012
HALTE GARDERIE		
1/2 heure de garde		
Beaucourtois		
Extérieurs		
Abonnement		
Beaucourtois		
Extérieurs		
Tarif d'urgence (moyenne des tarifs horaires N-1)		
Beaucourtois	1,03	1,03
Extérieurs	1,13	1,13
CRECHE FAMILIALE		
Beaucourtois		
Extérieurs		
Service Jeunesse	2011	Proposition 2012
Adhésion annuelle	10	10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les tarifs pré-cités.

15–Remboursement frais de missions des élus

Rapporteur : Cédric PERRIN

Dans le cadre de leur mandat, les élus sont régulièrement amenés à se déplacer pour représenter la collectivité à des réunions, congrès, colloques...

Ces déplacements entraînent souvent des dépenses payées par les élus qu'il convient de leur rembourser.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais réels aux élus dans le cadre de leur délégation.

16–Tarifs communaux

Rapporteur : Charly FISCHER

Le dépliant sur le musée Japy étant épuisé, il est évident qu'une nouvelle édition doit être éditée pour distribution dans les différents lieux culturels, les organismes de voyage etc. Pour en limiter le coût, cette réédition se fera sur les mêmes bases, (1 000 exemplaires) tout en étant réactualisée (périodes et horaires d'ouverture, nouvelles publications, etc.). L'occasion de revoir les tarifs (inchangés depuis plusieurs années, voir depuis la création du musée) et les adapter aux réalités actuelles et aux tarifs en vigueur dans d'autres structures de ce type. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser ces tarifs qui prendront effet au 1^{er} janvier 2012.**

- Tarif plein : de 2 € à 3 €
- Tarif groupe : de 1.50 € à 2 € (à partir de 10 personnes)
- Tarif réduit : de 1 € à 1.50 € (type carte performance, Cézame, passeport inter-musée)
- Gratuit pour les moins de 18 ans (actuellement 10 ans), les groupes scolaires et les demandeurs d'emploi.

17–Coupes de l'exercice 2012

Rapporteur : Didier MILBERGUE

Les services de l'ONF proposent de réaliser le programme suivant pour l'année 2012.

1, VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)
(préciser les parcelles)			26a-27a-28a-29a-32r-33r-34r	

(*)Pour les futaies affouagères,

préciser ► Les découpes :

- Découpes standard
- Hauteurs indiquées sur le fût
- Autres :

ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur

pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

VENTE DE GRE A GRE

2.1. Contrats d'approvisionnement

La commune souhaite vendre dans le cadre de contrats d'approvisionnement existants les parcelles suivantes :

	Grumes	Petits Bois	Bois bûche /Bois énergie
Contrats résineux			
Contrats feuillus	Grumes (hêtre)	Trituration	

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1.1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ces mandats.

2.2. Chablis

- en bloc et façonnés
- façonnés à la mesure
- en bloc et sur pied
- sur pied à la mesure

la commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant

2.3. Produits de Faible valeur

Ville de Beaucourt

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur :

Parcelle 26a et 27a

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

2. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre. Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

3. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers)

Mode	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	28a-29a-32r-33r-34r		

Délai d'exploitation de l'affouage :

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne trois **GARANTS** de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. Didier MILBERGUE, Mme Josette BESSE, M. Bernard LIAIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer la commande correspondante au programme présenté.

18-Dissolution du Budget Assainissement

Rapporteur : Cédric PERRIN

Dans le cadre de la prise de compétence par la Communauté de Communes du Sud Territoire et conformément à la législation en vigueur, le budget annexe assainissement :

-doit être dissous.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la dissolution du Budget Assainissement et son transfert à l'intercommunalité, à compter du 1^{er} janvier 2012.

19-Décision modificative

Rapporteur : Cédric PERRIN

DECISION MODIFICATIVE			
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
1068	76 660,00	1068	76 660,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		778	76 660,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux décisions modificatives budgétaires, pré-citées.

20-Programme de voirie 2012

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
TRAVAUX	150 000,00	Subvention exceptionnelle Fond parlementaire (50%)	75 000,00
		Ville de Beaucourt (50%)	75 000,00
TOTAL	150 000,00	TOTAL	150 000,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

Fin de séance à 21 heures 20

Fait à Beaucourt,

Le 2 décembre 2011

La Secrétaire de séance
Josette BESSE